

Un règlement punitif d'aide sociale contesté devant le Tribunal!

Montréal, lundi le 2 décembre 2019– Ce matin, une centaine de personnes se sont rassemblées devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en appui aux deux requérants qui contestent une mesure punitive de l'aide sociale. Depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pendant 7 jours consécutifs (ou 15 jours cumulatifs) dans un mois de calendrier perd son admissibilité à l'aide sociale. Il s'agit du critère de résidence le plus restrictif de tous les programmes sociaux du Québec et des programmes d'aide sociale au Canada.

Arié Moyal, un des requérants dans la cause, explique pourquoi il a entamé cette procédure : «ce règlement me cause énormément de tort et il représente un mépris flagrant pour les droits des Québécois.e.s, chose qui devrait tous nous alarmer. Ce règlement est discriminatoire et il doit être aboli! »

Les manifestants déplorent que le règlement punisse une population qui est déjà très précaire. Avec 669\$/mois pour une personne seule, le chèque d'aide sociale ne couvre pas les besoins essentiels. Toute coupure force les prestataires à faire des choix impossibles : prendre l'autobus pour aller voir le médecin ou manger?

« Ce règlement a un impact dévastateur dans la vie des gens. Nous rencontrons régulièrement des prestataires devant faire le choix déchirant de visiter leur mère mourante pour une dernière fois ou d'attendre pour ses funérailles. Nous avons vu des gens perdre leur logement et se retrouver à la rue suite à un voyage. » explique Sheetal Pathak, organisatrice communautaire au Projet Genèse, un organisme de Côte-des-Neiges qui fera une intervention devant le TAQ dans le cadre du recours.

Le règlement brime les droits et libertés garantis dans nos chartes; c'est ce que tenteront de démontrer les requérants et leurs avocats durant l'audience. À titre d'exemple, cette mesure affecte de manière disproportionnée les personnes issues de l'immigration; 81% des personnes ayant subi une coupure au chèque à cause de ce règlement sont nées en dehors du Canada bien qu'elles ne représentent que 18% des prestataires à l'aide sociale.

« Le gouvernement prend des libertés avec nos droits humains. On espère que justice sera rendue devant la cour. » ajoute Moyal.

-30-

Contact média:

Sheetal Pathak – Projet Genèse, cellulaire 514-655-1653

Arié Moyal sera aussi disponible pour des entrevues